



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 14 novembre 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Gérald BOUSSICAULT et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point n°3), Corinne PICARD représentant le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT et M. Paul ABLINE représentant les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Philippe LABORDERIE
Mme Edith CHOUTEAU
Mme Christelle TREHET-COLLET
Mme Monique LE BIHAN

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

Convocation adressée le 8 novembre 2024, CASF, article R123-16

POINT N°5 – BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, propose d'ajuster les crédits du budget Résidence Autonomie comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature	DEPENSES	RECETTES
Chap 011 – Charges à caractère général	60612 - Gaz-Electricité	-12 200 €	
Chap 012 – Charges de personnel	64 111 - Rémunération principale	+ 4 000 €	
Chap 016 – Charges afférentes à la structure	6132 – Locations immobilières	+ 17 000 €	

CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20241114-AS-24-11-14-5-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

Chap 018 – Autres produits relatifs à l'exploitation	7085 – Prestations délivrées aux usagers		+ 8 800 €
	TOTAL	+ 8 800 €	+ 8 800 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration approuve cette proposition.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

